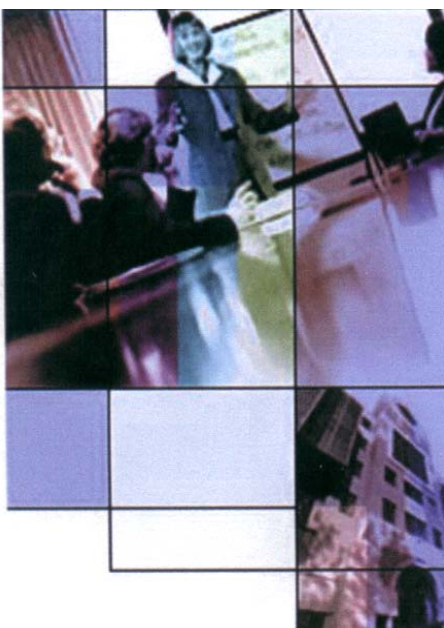




RECONFIGURATION DES CAISSES DESJARDINS ET DÉVELOPPEMENT LOCAL LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CAMILLE ET SA COLLECTIVITÉ

PAR

Geneviève Huot
Sarah Lévesque

No 008-113

Sous la direction de
Benoît Lévesque
Marie-Claire Malo
Margie Mendell

Geneviève Huot, étudiante à la maîtrise en sociologie, UQAM
Sarah Lévesque, étudiante au baccalauréat en sociologie, UQAM

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1- La collectivité locale	3
1.1 La localisation et bref historique de Saint-Camille	3
1.2 La situation démographique	3
1.3 La situation économique	4
1.4 L'indice global de santé socio-économique	4
1.4.1 Le taux de chômage, le taux d'activité et le revenu moyen.....	5
1.4.2 L'importance des différents secteurs économiques.....	5
1.4.3 Les outils de développement.....	6
1.5 La situation socioculturelle et communautaire	6
1.6 Conclusion sur la situation de la collectivité locale.....	7
2- La perception du développement local	8
2.1 La perception de l'évolution économique	8
2.1.1 Selon la caisse populaire	8
2.1.2 Selon les élus municipaux	9
2.1.3 Selon le P'tit Bonheur	9
2.1.4 Résumé des forces et faiblesses économiques de Saint-Camille	9
2.2 La perception de l'évolution démographique.....	10
2.2.1 Selon le président de la caisse en poste à l'été 1998	10
2.2.2 Selon les élus municipaux	10
2.2.3 Selon le P'tit Bonheur	10
2.3 Conclusion sur la perception du développement local	10
3- Les services financiers : la situation actuelle	11
3.1 Le portrait des institutions financières présentes.....	11
3.1.1 Identification de la caisse.....	11
3.1.2 Historique.....	11
3.1.3 Services offerts	12
3.2 Les liens entre la caisse et le milieu.....	13
3.2.1 Les liens économiques	13
3.2.2 Les liens non économiques	14
3.3 La perception du rôle joué par les institutions financières	16
3.3.1 La perception des élus municipaux.....	16
3.3.2 La perception du P'tit Bonheur.....	16
3.3.3 La perception de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.....	17
3.4 Les améliorations à apporter aux services offerts et à l'implication.....	17
3.4.1 La vision de la caisse de Saint-Camille.....	17
3.4.2 La vision des élus municipaux	17
3.4.3 La vision du P'tit Bonheur	17
3.5 Conclusion sur la situation actuelle des services financiers	18

4-	L'avenir de l'institution financière	19
4.1	Le plan de développement.....	19
4.2	La réingénierie	20
4.3	Les partages de services.....	20
4.4	L'éventualité d'une fusion ou d'une fermeture.....	21
5-	Les conséquences appréhendées des transformations de la caisse.....	21
5.1	Les conséquences de la réingénierie, de l'automatisation.....	21
5.2	Les conséquences des partages des services	21
5.3	Les conséquences d'une fusion.....	22
5.3.1	Selon la caisse	22
5.3.2	Selon les élus municipaux	23
5.3.3	Selon le P'tit Bonheur	23
5.3.4	Selon la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.....	23
5.4	Les conséquences d'une fermeture.....	23
5.4.1	Selon la caisse	23
5.4.2	Selon les élus municipaux	24
5.4.3	Selon le P'tit Bonheur	24
5.4.4	Selon la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.....	24
6-	Les solutions envisagées en cas de fermeture ou de fusion	25
6.1	La vision de la caisse de Saint-Camille.....	25
6.2	La vision des élus municipaux.....	25
6.3	Conclusion sur les solutions envisagées.....	25
7-	Conclusion générale.....	25
7.1	Les conséquences économiques et non économiques d'une fusion ou d'une fermeture.....	26
7.2	La question de la ruralité.....	27
7.2.1	Le problème démographique et l'intégration des néo-ruraux.....	27
7.2.2	La question de l'implication.....	27
7.3	La question de la recomposition du territoire	28
8-	Bibliographie	29
	Annexes.....	30
	Annexe 1: La Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.....	30
	Annexe 2: Le P'tit Bonheur	32
	Annexe 3: Portrait de la caisse de Saint-Camille.....	36

RÉSUMÉ

Les secteurs financiers canadien et québécois connaissent des changements majeurs, notamment l'ouverture accrue (quoique toujours partielle) du marché canadien aux banques étrangères, la concurrence des fonds mutuels pour la canalisation de l'épargne, la diversification des activités bancaires. Le Mouvement Desjardins se trouve au cœur de cette problématique et, pour y faire face, il a amorcé une vague de transformations importantes (réingénierie, fusions de caisses, fermetures). Comme les caisses Desjardins sont des coopératives qui remplissent des fonctions financières et non financières importantes dans les milieux où elles sont implantées, il apparaît pertinent d'étudier les répercussions de ces transformations sur les dynamiques de développement local. Dans cette visée, nous avons choisi d'analyser le cas de diverses collectivités réagissant différemment face à ces transformations. Nous présentons ici le cas d'une caisse populaire d'une petite collectivité locale, celle de Saint-Camille. Il s'agit d'une municipalité d'environ 450 habitants qui a fait preuve d'un dynamisme exemplaire. La stratégie choisie en est une d'alliance plutôt que de fusion.

INTRODUCTION

Les secteurs financiers canadien et québécois connaissent des changements majeurs, notamment l'ouverture accrue (quoique toujours partielle) du marché canadien aux banques étrangères, la concurrence des fonds mutuels pour la canalisation de l'épargne, la diversification des activités bancaires. Le Mouvement Desjardins se trouve au cœur de cette problématique et, pour y faire face, il a amorcé une vague de transformations importantes (réingénierie, fusions de caisses, fermetures). Comme les caisses Desjardins sont des coopératives qui remplissent des fonctions financières et non financières importantes dans les milieux où elles sont implantées, il apparaît pertinent d'étudier les répercussions de ces transformations sur les dynamiques de développement local. Dans cette visée, nous avons choisi d'analyser le cas d'une caisse populaire d'une petite collectivité locale, celle de Saint-Camille. Il s'agit d'une petite communauté d'environ 450 habitants qui a fait preuve d'un dynamisme exemplaire (comme nous le démontrerons plus loin.) À partir de ce cas, nous nous sommes posé deux questions principales :

Quelles **conséquences économiques** pourraient avoir, pour cette collectivité, la fusion ou même la fermeture de la caisse populaire?

Quelles **conséquences non économiques** pourraient avoir, pour cette collectivité, la fusion ou même la fermeture de la caisse populaire?

D'autres questions précisent notre questionnement. Relevons entre autres les suivantes :

Les caisses populaires favorisent-elles le développement de l'entrepreneurship, le maillage entre entreprises?

Les modifications des services offerts par les caisses populaires influencent-elles la localisation des entreprises et des ménages?

Les caisses populaires situées en milieu rural remplissent-elles des fonctions spécifiques à ce milieu?

Les décisions de fermetures ou de fusions prises par la Confédération et par les fédérations du Mouvement Desjardins tiennent-elles compte de la reconfiguration du territoire local?

Les caisses populaires participent-elles à l'intégration des néo-ruraux et à la définition d'une identité qui favoriserait l'intégration des différentes couches de la population?

Pour apporter des éléments de réponses à ces questions, nous avons choisi de faire une étude exploratoire de la caisse populaire de Saint-Camille, un village situé en Estrie. Nous avons retenu une méthodologie à dominante qualitative. Les résultats présentés dans cette monographie proviennent de l'analyse de documents et d'informations obtenues lors d'entrevues à caractère non directif et non limitatif. Les informateurs ont été rencontrés en trois étapes. La première série d'entrevues a été réalisée auprès du directeur de la caisse, du président du CA, du maire et d'une conseillère municipale. Elle visait à tracer un portrait de la caisse et de la municipalité. Ces entrevues ont fait émerger des questions sur les associations et sur la collectivité. Dans un deuxième temps, nous avons alors réalisé des nouvelles entrevues avec la coordonnatrice de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille et avec l'un des instigateurs du

P'tit Bonheur, un organisme culturel et communautaire. Suite à cette deuxième série d'entrevues nous avons constaté qu'il nous manquait des informations sur l'évolution de la caisse dans le temps de même que sur la recomposition des territoires d'appartenance et de la ruralité. Nous avons donc rencontré l'ancienne directrice de la caisse, la secrétaire du CA et un des administrateurs fortement impliqué dans divers organismes.

Pour chaque rencontre, un schéma d'entrevue adapté a été utilisé. Dans la mesure du possible, celui-ci a été envoyé à l'avance à la personne rencontrée. Bien que chaque schéma était différent, les questions suivantes ont été abordées dans tous les cas. Il s'agit des transformations envisagées dans les services offerts par la caisse populaire et des conséquences et alternatives à ces transformations. Pour la direction et l'administration de la caisse, des questions spécifiques ont porté sur la description de la collectivité et sur l'implication de la caisse en son sein. Pour les élus municipaux, l'accent a été mis sur une description plus précise de la situation socio-économique de la collectivité et de la contribution de la caisse populaire à celle-ci. Pour les responsables des associations, les questions ont touché à l'identification et l'historique de l'association de même que le parcours de la personne rencontrée. Elles concernaient aussi les rapports de cette association avec son milieu et particulièrement avec la caisse populaire. Les entrevues ont aussi permis de voir s'il existe un lien entre la transformation des services financiers et la tendance à la recomposition des territoires d'appartenance. Enfin, elles ont apporté des informations sur les transformations vécues par le monde rural.

Les rapports annuels de la caisse ont permis de fournir un portrait relativement précis de l'évolution de la caisse. Par ailleurs, la lecture des documents, la visite des sites Internet et la consultation de statistiques concernant la municipalité ont donné des informations supplémentaires. Enfin, la validité de cette recherche repose à la fois sur la vérification des informations auprès de plusieurs sources et sur l'encadrement apporté par un groupe de chercheurs spécialisés sur les questions¹.

Le présent rapport comprend sept sections. La première (1) décrit la collectivité locale alors que la deuxième (2) donne les perceptions que les acteurs locaux se font de leur avenir. Les autres sections sont consacrées successivement (3) à la présentation des services financiers tels qu'offerts jusqu'ici, (4) à l'avenir de l'institution financière suite à la réingénierie, (5) aux conséquences appréhendées de ces transformations et (6) aux solutions envisagées en cas de fusion ou de fermeture. En conclusion, nous faisons le point sur les défis et les enjeux que représente la transformation de cette caisse populaire pour la collectivité locale.

¹ Il s'agit de Benoît Lévesque de l'UQAM, Marie-Claire Malo de l'École de HEC, Marguerite Mendell de l'Université Concordia, Marc-Urbain Proulx de l'UQAC et Mario Carrier de l'UQAT.

1- LA COLLECTIVITÉ LOCALE

1.1 La localisation et bref historique de Saint-Camille²

Saint-Camille est situé dans la MRC d'Asbestos sur la route 216 à quarante kilomètres à l'est de Sherbrooke. Il s'agit donc d'un village rural situé à proximité d'un important centre urbain (à moins de 30 minutes en automobile).

L'arrivée des premiers habitants sur le territoire de Saint-Camille remonte à 1848. La colonisation se fait graduellement et, en 1855, le canton de Wotton, dont Saint-Camille fait partie, devient une municipalité. En 1859, le canton de Saint-Camille devient une municipalité indépendante et l'église y est construite entre 1879 et 1881. La population augmente rapidement de sorte qu'en 1900 elle atteint 1200 personnes.

1.2 La situation démographique³

Tableau 1 : Population de Saint-Camille, de la MRC d'Asbestos, de l'Estrie et du Québec de 1951 à 1996

	1951	1961	1971	1981	1986	1991	1996
Saint-Camille	737	676	563	479	468	458	459
MRC d'Asbestos	17 995	21 850	20 072	18 136	16 223	15 881	15 005
Estrie	198 489	225 378	240 977	256 278	257 755	268 413	287 143
Québec	3 956 776	5 129 648	5 955 642	6 338 065	6 500 429	6 862 148	7 388 028

Tableau 2 : Variation de la population de Saint-Camille, de la MRC d'Asbestos, de l'Estrie et du Québec de 1951 à 1996 (en pourcentage)

	1951-61	1961-71	1971-81	1981-91	1991-96	Total 1951-96
Saint-Camille	-8,3	-16,7	-14,9	-4,4	0,2	-37,7
MRC d'Asbestos	21,4	-8,1	-9,7	-12,4	-5,5	-16,6
Estrie	13,6	6,9	6,3	4,7	7,0	44,7
Québec	29,6	16,1	6,4	8,3	7,7	86,7

Depuis 1951, Saint-Camille connaît une baisse de population très importante (voir tableau 1 et 2). Pour expliquer cela, on peut s'intéresser à la situation de l'Estrie où l'augmentation de population a été beaucoup moins importante que dans l'ensemble du Québec. Aussi, le poids

² Source : Historique de Saint-Camille sur le site <http://www.login.net/corposc/histo.htm>

³ Source : Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, L'Atlas de l'évolution démographique des municipalités locales et des municipalités régionales de comté du Québec de 1951 à 1991, Sainte-Foy. Et Statistique Canada, Recensements du Canada (1971-1981) Estimations de la population (révisées pour le sous-dénombrement).

démographique de l'Estrie a diminué considérablement, passant de 5,0 % à 3,9 % entre 1951 et 1991. Par ailleurs, la plupart des MRC ont perdu de leur importance démographique au profit de Sherbrooke. On peut donc affirmer que plusieurs petites localités rurales se dépeuplent à la faveur de la ville de Sherbrooke. Ce mouvement a fortement touché Saint-Camille.

Depuis 1991, la population s'est stabilisée autour de 460 habitants. Cette stabilisation s'explique en partie par l'installation d'habitants provenant des centres urbains. À leur arrivée, ces néo-ruraux⁴ n'ont pas le même attachement envers le milieu rural dont ils ne partagent pas entièrement la culture. Ainsi, pour des collectivités rurales comme Saint-Camille, la présence de nouveaux habitants constitue un apport important tant de point de vue démographique que du point de vue culturel.

Tableau 3 : Répartition de la population selon l'âge à Saint-Camille et dans l'ensemble du Québec en 1996

Strates d'âge (ans)	% de la population de Saint-Camille dans cette strate d'âge	% de la population du Québec dans cette strate d'âge
0-14	26	19
15-29	21	20
30-44	18	26
45-59	18	18
60-74	12	12
75 et plus	5	5

Le tableau 3 montre que dans les strates d'âge supérieures (45 ans et plus), la répartition de la population en fonction de l'âge est la même à Saint-Camille et dans l'ensemble du Québec. Toutefois, Saint-Camille compte proportionnellement plus d'enfants de 0 à 14 ans mais moins de personnes âgées de 30 à 44 ans que l'ensemble du Québec.

1.3 La situation économique

Pour analyser la situation économique de Saint-Camille nous utilisons trois types de données statistiques qui nous permettent de faire ressortir l'importance des divers secteurs économiques de même que la présence d'outils de développement. Il s'agit de l'indice global de santé socio-économique, du taux de chômage et du taux d'activité.

1.4 L'indice global de santé socio-économique

Le gouvernement du Québec fournit un indice global de santé socio-économique pour l'ensemble des municipalités et des MRC du Québec. Cet indice repose sur neuf indicateurs qui sont :

- l'évolution de la population;
- le taux d'activité de la population de 15 ans et plus;
- le taux de chômage de la population active;

⁴ Nous définissons les néo-ruraux comme des personnes qui ont vécu hors de l'espace rural au moins durant une partie de leur vie et qui, pour diverses raisons, choisissent de s'y installer à un certain moment.

- le pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité post secondaire;
- le revenu moyen des personnes ayant un revenu;
- le revenu familial moyen;
- le pourcentage du revenu total provenant de transferts gouvernementaux;
- le pourcentage des familles ayant un revenu familial inférieur à 20 000 \$ par année;
- l'indice de richesse foncière.

L'indice obtenu par Saint-Camille en 1991 (1,89) reflète un état de santé socio-économique fort. À s'en tenir à cette information, il y a lieu d'être optimiste quant à l'avenir de cette collectivité locale.

1.4.1 Le taux de chômage, le taux d'activité et le revenu moyen⁵

En 1996, le taux de chômage de Saint-Camille est de 5,0 % alors que celui de l'ensemble du Québec est de 11,8 %.

Pour la même année, le taux d'activité est de 58,8 % à Saint-Camille et de 62,3 % dans l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne le revenu moyen, il était de 17 109 \$ à Saint-Camille et de 23 198 \$ dans l'ensemble du Québec.

1.4.2 L'importance des différents secteurs économiques

Selon des représentants du Conseil municipal de Saint-Camille, l'activité économique se répartit de la façon suivante entre les différents secteurs :

- agriculture 60 %;
- services marchands 30 %;
- ressources naturelles (autres que l'agriculture) 8 %;
- secteur manufacturier 2 %.

Aucune grande industrie n'est implantée à Saint-Camille. L'économie repose sur la présence de multiples petites entreprises dont aucune n'emploie plus de cinq personnes. Le village compte une **trentaine d'entreprises** qui offrent des services divers. Parmi les plus importantes, nous retrouvons l'épicerie et la station d'essence qui, tout en offrant des services à la population, constituent des lieux de rencontre.

Par ailleurs, on retrouve une trentaine d'exploitations agricoles à Saint-Camille. On note que la relève agricole est assurée pour la majorité de celles-ci et qu'il s'agit majoritairement des fermes laitières auxquelles s'ajoutent quelques fermes d'élevage de bovins de boucherie, d'agneaux, de porcs et de chevaux ainsi qu'une framboisière et deux érablières.

L'activité agricole a toujours été au centre de l'économie de Saint-Camille et elle continue à être importante mais elle ne peut plus assumer à elle seule le développement du milieu. La vitalité

⁵ Source : Bureau de la statistique du Québec selon le recensement de 1996 de Statistique Canada.

dépend de l'harmonisation des différents secteurs d'activité. À ce sujet, le secteur récréo-touristique est appelé à prendre de l'importance.

1.4.3 Les outils de développement

Les trois principaux outils de développement de la collectivité tels qu'identifiés par les élus municipaux sont : le fonds de création d'emplois de la caisse populaire, la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille et l'organisme communautaire le P'tit Bonheur qui organise des activités culturelles et sociales et qui ouvrira bientôt un centre d'interprétation du milieu rural⁶. Par ailleurs, pour assurer son développement, la municipalité de Saint-Camille compte aussi sur des outils qu'elle partage avec d'autres villages. Ces outils sont la Corporation de développement de la région d'Asbestos, Solidarité rurale du Québec, l'agente de développement rural, le commissaire industriel, le personnel permanent de la MRC, le personnel permanent de la Commission de développement de la région d'Asbestos et l'agent de développement agroalimentaire.

Enfin, soulignons que la caisse populaire, seule institution financière présente dans la municipalité, est vue comme moteur du développement.

1.5 La situation socioculturelle et communautaire

Les services publics présents dans la collectivité de Saint-Camille sont les suivants : l'école primaire, le bureau de poste, le service de déneigement, le service de collecte des ordures et des matières recyclables. De plus, le personnel du CLSC le plus près se déplace quand des besoins précis se font sentir (vaccins, services dentaires). Par ailleurs, les services religieux sont dispensés dans l'église du village par un curé d'une municipalité voisine qui vient y dire la messe deux fois par semaine.

En plus des services publics, la population de Saint-Camille a accès à un ensemble d'activités et de services organisés bénévolement par les citoyens. En effet, malgré la petite taille du village, on y dénombre treize associations sociales. Ces associations sont :

- l'âge d'or;
- la bibliothèque où trois ordinateurs sont disponibles pour naviguer sur Internet;
- le Carnaval d'hiver de Saint-Camille;
- le Cercle de la bonne entente qui est un comité de surveillance entre voisins;
- les Chevaliers de Colomb;
- la chorale;
- la comité d'embellissement qui s'occupe entre autres de l'événement annuel la Féerie des fleurs;
- la Festival Western;
- la pastorale;
- les pompiers volontaires qui desservent aussi les municipalités environnantes;

⁶ Le P'tit Bonheur et la Corporation de développement socio-économique sont présentés en annexe tandis que le fonds de création d'emplois est décrit dans la section 4.2.1.

- la Popote roulante qui offre des repas à domicile et dans les locaux du P'tit Bonheur une fois par semaine à tous les citoyens qui le désirent;
- le P'tit Bonheur;
- le regroupement des jeunes qui a une maison des jeunes.

De plus, certains citoyens de Saint-Camille sont membres de regroupements dont les limites dépassent celles de la localité. Parmi ceux-ci, les principaux sont :

- l'Union des producteurs agricoles;
- l'agence de garde en milieu familial Agrigarde;
- l'Association des groupes de jeunes de l'or blanc;
- Action bénévole de la région d'Asbestos qui offre des services de santé à domicile;
- Solidarité rurale du Québec;
- la SADC;
- la Table agroalimentaire.

Il n'existe pas de liens formels entre ces divers organismes mais les relations entre ceux-ci sont très étroites puisqu'il n'est pas rare de retrouver des citoyens impliqués dans plusieurs comités de bénévoles.

1.6 Conclusion sur la situation de la collectivité locale

En somme, la situation démographique apparaît comme étant le problème central de la localité. Si le déclin démographique est arrêté, la croissance de la population n'est pas revenue. De plus, Saint-Camille est touché par l'exode des jeunes qui se déplacent vers les centres urbains environnants : Sherbrooke et Asbestos. Le départ des jeunes s'effectue dans le cadre des études; à partir du niveau collégial, les jeunes se déplacent à l'extérieur de la collectivité pour étudier et n'y reviennent pas. Saint-Camille se retrouve avec une population âgée de 30 à 44 ans qui ne représente que 18 % de la population totale du village. De plus, Saint-Camille n'échappe pas au vieillissement de la population, ce qui risque d'accentuer le problème démographique. Il est évident que ces problèmes entraînent des conséquences économiques à court et à long terme. Par exemple, certains projets n'obtiennent aucun financement en raison de la petite taille de la localité.

Malgré tout, Saint-Camille possède un dynamisme économique important. L'économie locale repose beaucoup sur l'agriculture et la présence d'une relève agricole fait espérer que la santé économique se maintiendra. Aussi, plusieurs indices montrent la vitalité économique de cette localité. En effet, elle possède un indice global de santé socio-économique fort. De plus, malgré que le revenu moyen y soit inférieur à celui de l'ensemble du Québec, le taux de chômage y est beaucoup moins élevé (5 % à Saint-Camille et 11,8 % dans l'ensemble du Québec). Des outils de développement comme la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille et le fonds de création d'emplois créé par la caisse populaire offrent un soutien aux entrepreneurs locaux. Le nombre impressionnant d'associations bénévoles qui permettent l'accès à de nombreux services et activités reflète une situation socioculturelle et communautaire en pleine effervescence. Un organisme comme le P'tit Bonheur resserre les liens entre les membres de la collectivité. Il favorise un sentiment d'appartenance et encourage l'action sociale.

Par conséquent, on peut émettre l'hypothèse que le problème démographique de Saint-Camille stimule la population à s'impliquer dans le développement local. Cette forme de dynamisme basé sur l'implication bénévole est probablement propre aux petites localités. Ainsi, les liens étroits entre les membres permettent le développement de la solidarité et d'une plus grande cohésion sociale.

D'un autre côté, on peut formuler l'hypothèse soutenant que l'implication sociale relève en partie d'une vision renouvelée de la ruralité. Les néo-ruraux chercheraient un milieu de vie où ils peuvent avoir accès à un ensemble des services s'apparentant à ceux qu'on retrouve dans les centres urbains. En même temps, ils quitteraient la ville pour augmenter leur qualité de vie et se retrouver dans un environnement qu'ils jugent plus sain. Cette vision de la ruralité stimule la population à conserver ses acquis sociaux et à s'impliquer dans le développement de la collectivité.

Au sein de la collectivité locale, la caisse populaire est vue comme un moteur de développement en raison de deux initiatives socio-économiques. En premier lieu, la caisse, qui est propriétaire d'une bâtisse située au centre du village, loue ou prête des locaux à des organisations de la communauté : le bureau de poste, la bibliothèque municipale, la Corporation de développement socio-économique, la mairie, le bureau de l'agente de développement rural. Ce centre de services contribue grandement à créer un climat de vitalité socio-économique. En second lieu, la caisse contribue au développement local grâce à son fonds de création d'emplois. Ce fonds encourage l'entrepreneuriat local.

2 LA PERCEPTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

2.1 *La perception de l'évolution économique*

L'avenir économique est présenté à partir de la vision de chacun des acteurs rencontrés. Par la suite, nous présentons les forces et faiblesses de la communauté sous forme de tableaux synthèses.

2.1.1 *Selon la caisse populaire*

Le directeur de la caisse en poste à l'été 1998 considère que l'économie locale est plutôt stagnante. Selon lui, la petite taille de la localité ne permet pas d'envisager d'importants développements, ni de grande création d'emplois. De plus, il ajoute que la population est vieillissante (ce qui n'est pas confirmé par les données du tableau 3).

Par ailleurs, il mentionne que la relève agricole est présente, que quelques projets culturels originaux se mettent en place et qu'il y a un projet de création d'un mini-parc industriel pour lequel un terrain a été dézonné.

Pour sa part, le président de la caisse évalue la situation économique de la collectivité de Saint-Camille comme étant bonne depuis trois ans. Il observe que quelques petites entreprises de services ont été créées, ce qui a augmenté le nombre de travailleurs autonomes au sein de la collectivité. De plus, il se réjouit du dézonnage effectué qui permettra la construction de nouvelles habitations et, même s'il considère les taxes comme étant trop élevées, il pense que Saint-Camille

demeure dynamique. Enfin, il croit que l'importante présence des comités et associations prouve la vitalité de la collectivité.

2.1.2 Selon les élus municipaux

Selon les élus, la situation de la municipalité est bonne puisque la taxation y est maintenue à un niveau acceptable. Toutefois, ils considèrent que la situation économique des citoyens est moyenne même si elle a tendance à s'améliorer.

2.1.3 Selon le P'tit Bonheur

Au P'tit Bonheur, la situation est jugée bonne car depuis environ cinq ans beaucoup de projets voient le jour. Par exemple, un restaurant et une pâtisserie ont été créés. De plus, l'agriculture continue à être le moteur économique de Saint-Camille. Selon le P'tit Bonheur, la collectivité devra faire face aux défis suivants :

- maintenir le dialogue entre les habitants;
- conserver les services de proximité;
- être accueillant avec les nouveaux arrivants;
- travailler sur l'identité collective qui est un élément essentiel à la mobilisation;
- parler de la notion de bien commun et établir le lien entre le bien commun et l'identité collective.

2.1.4 Résumé des forces et faiblesses économiques de Saint-Camille

Les acteurs locaux rencontrés ont résumé leurs perceptions de l'avenir économique de Saint-Camille en énumérant les forces et faiblesses qu'ils y voient. Les deux tableaux suivants présentent les éléments qu'ils ont mentionnés.

Tableau 4 : Les forces concernant l'avenir économique de Saint-Camille selon les acteurs locaux

Directeur de la caisse en poste à l'été 1998	• effervescence culturelle avec l'organisme "Le P'tit Bonheur" qui organise des événements culturels (spectacles et expositions) à chaque mois; • création possible d'un mini-parc industriel.
Président de la caisse	• l'esprit d'entraide entre les membres de la collectivité.
Élus municipaux	• dynamisme local; • entrepreneurship; • esprit d'appartenance qui favorise l'achat local; • présence de la relève agricole.
P'tit Bonheur	• la présence de plusieurs outils de développement comme la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille.

Tableau 5 : Les faiblesses concernant l'avenir économique de Saint-Camille selon les acteurs locaux

Directeur de la caisse en poste à l'été 1998	• décroissance démographique due au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes dès le Cégep; • présence de peu de perspectives d'emplois.
Président de la caisse	• l'esprit de clocher; • méfiance vis-à-vis l'étranger; • réticence au changement; • rivalités entre MRC.
Élus municipaux	• éloignement des fournisseurs; • le petit bassin de population qui restreint le marché; • la crainte de perdre les acquis (école, bureau de poste, caisse populaire); • l'ampleur des quotes-parts à retourner au gouvernement; • l'exode des jeunes.
P'tit Bonheur	• faible densité qui peut menacer les services; • manque de formation des leaders locaux.

2.2 La perception de l'évolution démographique

2.2.1 Selon le président de la caisse en poste à l'été 1998

La petite taille de la localité ne permet pas d'envisager d'importants développements ni de grandes créations d'emplois. Une des faiblesses de la collectivité serait la décroissance démographique due au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes dès le Cégep.

2.2.2 Selon les élus municipaux

Le petit bassin de population qui restreint le marché et l'exode des jeunes est une faiblesse de l'économie locale. Aussi, l'objectif est d'aller chercher une stabilité démographique et économique pour ne plus avoir peur de perdre les acquis; le schéma d'aménagement a été fait en ce sens. L'obstacle majeur au développement de cette stabilité est l'exode des jeunes.

2.2.3 Selon le P'tit Bonheur

La faible densité démographique reste un obstacle au développement dans la mesure où il faut un seuil minimal pour conserver les services en place. De plus, elle risque d'amoindrir le dynamisme de la collectivité.

2.3 Conclusion sur la perception du développement local

Comme indiqué dans le portrait de la collectivité de Saint-Camille, les problèmes démographiques se répercutent sur les enjeux économiques. Selon tous les acteurs interviewés, « la population vieillissante et l'exode des jeunes » limiteraient le développement économique. Toutefois, la perception de l'avenir économique demeure positive. Les acteurs rencontrés parlent d'un regain économique. Certains projets émergent telles la création d'un mini-parc industriel, la construction de nouvelles habitations et l'éventuelle construction d'un centre pour personnes âgées. En revanche, le directeur de la caisse en poste à l'été 1998 perçoit l'économie comme étant stagnante; il n'envisage pas de perspectives d'emplois importantes ni de développement de projets à long terme.

Bref, l'ensemble des acteurs souligne le dynamisme, l'entrepreneursip et l'effervescence culturelle qui sont soutenus par la présence des multiples comités existants à Saint-Camille. Le développement local est un combat continu qui exige un niveau élevé d'implication des membres de la collectivité. Les acteurs interviewés semblent avoir une perception réaliste de la situation actuelle de Saint-Camille puisqu'ils repèrent bien les grandes lignes et défis soulignés dans la section 2 de la monographie. À une exception près, tous sont d'accord pour dire que le dynamisme actuel va se maintenir puisque chacun d'eux envisage des projets futurs pour la localité.

3 LES SERVICES FINANCIERS : LA SITUATION ACTUELLE

3.1 *Le portrait des institutions financières présentes*

La seule institution financière présente à Saint-Camille est la caisse populaire Desjardins de Saint-Camille.

3.1.1 *Identification de la caisse*

La caisse populaire dessert le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille. À l'été 1998, elle emploie trois personnes à temps plein et une à temps partiel. Le Directeur général remplit également les fonctions de conseiller financier tandis que les trois autres employées occupent des postes de caissières.

3.1.2 *Historique*

La caisse a été fondée en 1935 à l'instigation de la section diocésaine des caisses de l'Estrie et plus précisément grâce au travail de l'abbé Maloin. Les principales étapes du développement de la caisse sont les suivantes :

- de 1935 à 1977, la caisse est logée dans diverses résidences;
- en 1977, un groupe de bénévoles rénove une bâtisse désaffectée et la caisse s'y installe;
- en 1979 et 1980, la caisse se greffe au système Inter-Caisses de Desjardins;
- en 1983, elle introduit la Carte Multiservices Desjardins;
- en 1985, elle met en place le service de caisse scolaire;
- en 1998, elle installe un guichet automatique et elle amorce son processus de réingénierie.

La caisse de Saint-Camille est l'une des plus petites du Mouvement Desjardins. Toutefois, tel qu'on peut l'observer au tableau suivant, en dix ans, son actif a plus que doublé. En effet, il est passé de 3,2 millions de dollars en 1988 à 4,8 millions en 1993 et à 8,2 millions en 1998. De 1994 à 1998, l'actif augmente d'environ 1 million de dollars par année. Cette évolution s'explique principalement par la croissance du montant total de prêts accordés, les dépôts ne suivant pas le même développement. En effet, de 1994 à 1998, le montant de prêts accordés a augmenté de 72,7 % tandis que celui de dépôts s'est accru de 22,9 %. Quant aux trop-perçus, ils chutent de façon importante en 1992. Par ailleurs, les montants de trop-perçus pour 1997 et 1998 sont les

plus élevés soient 51 000 \$ et 56 000 \$ en 1997 et 1998. Le tableau ci-dessus illustre nos propos en traçant l'évolution de la caisse entre 1970 à 1996 en ce qui touche l'actif, les dépôts, les prêts, la réserve, les trop-perçus et le nombre de membres.

Toujours en observant le tableau suivant, notons qu'à partir de 1986, le nombre de membres dépasse la population. Néanmoins, nous ne croyons pas que cette situation s'explique seulement par la détention de parts par des membres vivant à l'extérieur de Saint-Camille mais plutôt par le fait qu'en plus des membres individuels on retrouve des membres collectifs (entreprise, organisation). On peut constater de 1970 à 1998 que le nombre de comptes a presque doublé.

Tableau 6 : Évolution de la situation de la caisse Desjardins de Saint-Camille de 1970 à 1996

Année	Actif	Dépôts	Prêts	Réserve générale	Trop-perçus après impôt	Nombre de membres	Population totale
1970	300 000			15 000		420	563
1986	3 593 000	2 731 000	2 982 000	63 000	20 000	658	468
1987	3 625 000	3 413 000	2 677 000	82 000	27 000	629	
1988	3 248 000	3 019 000	2 688 000	107 000	15 000	631	
1989	3 436 000	3 169 000	2 443 000	121 000	17 000	610	
1990	4 040 000	3 454 000	2 555 000	152 000	45 000	696	
1991	4 497 000	3 076 000	2 773 000	204 000	32 000	610	458
1992	4 382 000	3 971 000	3 017 000	224 000	2 000	631	
1993	4 883 000	4 450 000	3 602 000	228 000	21 000	629	
1994	4 995 000	4 287 000	4 426 000	242 000	23 000	627	
1995	5 783 000	4 605 000	5 340 000	268 000	24 000	720	
1996	6 795 000	4 797 000	6 235 000	282 000	13 000	740	459
1997	7 785 000	5 214 000	7 257 000	290 000	59 000	780	
1998	8 193 000	5 267 000	7 643 000	326 000	51 000	786	

3.1.3 Services offerts

La caisse de Saint-Camille offre les produits généralement proposés par Desjardins à la population. Ainsi, les particuliers ont accès à des services d'épargne, de crédit, du conseil financier, d'assurances, etc. Les heures d'ouverture de la caisse sont de 9h30 à 15h les lundi, mardi, mercredi et vendredi et de 9h30 à 18h30 les jeudi.

Pour leur part, les organismes gouvernementaux, entreprises et associations ont tous accès aux mêmes services de crédit, d'épargne, de conseil et de placement. De plus, ils peuvent demander l'installation de terminaux de paiement direct dans leurs locaux.

Le portefeuille de prêts de la caisse reflète l'importance de l'agriculture dans l'économie locale. En effet, il se répartit de la façon suivante :

- crédit hypothécaire résidentiel 27 %;
- crédit à la consommation 17 %;

- crédit agricole 41 %;
- crédit commercial et industriel 14 %;
- crédit aux institutions 1 %.

D'un autre côté, les dépôts effectués à la caisse de Saint-Camille ne suffisent pas à combler les demandes de crédit. Alors, pour répondre aux besoins de crédit de ses membres, la caisse doit faire appel à la fédération. L'écart entre les dépôts et les crédits est de 13 %.

Certains acteurs économiques estiment qu'environ le tiers de l'épargne des habitants de Saint-Camille est placé hors de la caisse populaire.

3.2 Les liens entre la caisse et le milieu

Les liens avec le milieu, qu'ils soient économiques ou non économiques, formels ou informels, signifient que la caisse entre en relation avec d'autres acteurs. Ainsi, toute relation peut contribuer à renforcer la cohésion entre les acteurs impliqués. En fait, des acteurs différents sont mis en relation, de l'information est échangée et celle-ci a un impact sur les décisions prises par la suite. L'étude réalisée ne nous permet pas de tracer avec précision les réseaux de relations existants. Toutefois, nous pouvons identifier des relations formelles émanant des décisions de l'Assemblée générale et du CA. Elles prennent la forme de commandites et d'implications négociées. De même, des relations informelles se tissent à partir de l'implication personnelle des membres du CA et des employés de la caisse.

Comme les relations soutenues ont tendance à produire de la cohérence sociale, il est important d'observer le territoire où elles se déploient. Nous reviendrons en conclusion sur les transformations de territoires d'appartenance. Pour l'instant, nous présentons les liens économiques et non économiques entretenus par la caisse en mentionnant les espaces où ils s'inscrivent.

3.2.1 Les liens économiques

La petite taille de la caisse l'empêche d'investir des sommes très importantes dans les activités du milieu. Elle commandite les divers événements organisés dans la municipalité à raison de cinquante à cent cinquante dollars par événement. En 1997, la somme des commandites distribuées par la caisse se chiffre à 1500 dollars ce qui représente 2,9 % des trop-perçus après impôt.

Par ailleurs, la caisse n'a jamais donné de ristournes individuelles à ses membres. En effet, les années où elle réalise des trop-perçus, elle verse le montant équivalent dans un fonds de développement local qui vise la création d'emplois. Ce fonds, créé par la caisse populaire, sert à offrir un congé d'intérêt de deux ans aux entreprises éligibles qui contractent un emprunt sur cinq ans. La décision de créer ce fonds et son mode de fonctionnement ont été votés en Assemblée générale après que le Conseil d'administration se soit réuni plusieurs fois à ce sujet. Chaque année, le maintien de ce fonds fait l'objet d'un vote pris à l'Assemblée générale annuelle. Depuis sa création en 1995, il a été utilisé par deux ateliers d'usinage et par une entreprise d'aménagement forestier. Il a donc facilité le démarrage de trois entreprises qui ont pu créer de

l'emploi dans la localité. Notons que d'autres initiatives de ce type existent dans les caisses Desjardins.

De plus, il arrive que des regroupements locaux se voient attribuer une marge de crédit plus importante que ce qui est prescrit par les normes de Desjardins. Le P'tit Bonheur a bénéficié de cette faveur et l'éventuel foyer pour personnes âgées pourrait y avoir droit s'il voit le jour.

La caisse entretient des liens privilégiés avec la municipalité. En effet, elle lui a donné gratuitement un espace pour y installer la bibliothèque et elle lui a vendu à un bon prix un terrain pour y construire la caserne de pompiers.

3.2.2 Les liens non économiques

3.2.2.1 L'implication de la caisse dans le milieu

À Saint-Camille, rares sont les citoyens qui ne sont pas impliqués dans les divers comités. Les administrateurs et employés de la caisse populaire n'échappent pas à cette règle. En fait, il est difficile de dire si le fait d'occuper un poste d'employé ou d'administrateur de la caisse a un lien avec l'implication locale ou si celle-ci dépend d'une volonté d'engagement personnelle.

On estime toutefois que chaque représentant de la caisse populaire accorde une journée par mois de bénévolat à la collectivité locale. Dans l'ensemble, les membres du CA s'impliquent dans des associations dont les limites sont celles du village. Par exemple :

- un des administrateurs est président des Chevaliers de Colomb de Saint-Camille;
- une des administratrices est impliquée dans la Féerie des fleurs;
- la secrétaire fait partie de la chorale et de la pastorale.

En outre, l'implication des représentants de la caisse ne s'arrête pas aux frontières de la localité et on estime que chacun d'eux accorde six heures par mois de bénévolat à un organisme situé hors de Saint-Camille. À titre d'exemple, on peut mentionner qu'à l'été 1998, le directeur siège à la Table agroalimentaire de la région d'Asbestos et que Jacques Proulx, administrateur de la caisse, siège à la SADC et est président de Solidarité rurale du Québec. Dans l'avenir, il est à prévoir que les implications des membres de la caisse se feront davantage en dépassant les limites de Saint-Camille.

De façon plus formelle, la caisse populaire Desjardins de Saint-Camille entretient des liens directs avec la Corporation de développement socio-économique. En fait, il est établi qu'un des administrateurs de la caisse siège sur le CA de la corporation. Cette entente date du milieu des années 1990. À cette époque, un administrateur de la caisse siégeait simultanément sur le CA de la corporation. Des liens se sont ainsi tissés et, lors de l'Assemblée générale suivante, une proposition a été faite pour officialiser ces relations.

Grâce aux liens existants entre la corporation qui regroupe plusieurs services aux entreprises et la caisse, cette dernière est davantage au courant des besoins financiers présents dans le milieu. De plus, elle est rapidement informée des décisions prises à la corporation. En fait, les deux entités bénéficient du partage de l'information.

Dans l'objectif d'informer la localité sur ses activités, la caisse populaire a édité un journal d'information entre 1992 à 1994. Ce journal a disparu et les informations de la caisse sont maintenant véhiculées à l'intérieur d'un journal communautaire mensuel regroupant l'ensemble des informations locales. Cette solution semble préférable car la localité n'a pas les moyens de mettre deux journaux en circulation.

La caisse s'est aussi impliquée dans la conservation du patrimoine.

3.2.2.2 L'implication des citoyens au sein de la caisse

Le président de la caisse accorde une demi-journée par semaine de bénévolat à l'institution tandis que les autres membres du Conseil d'administration lui attribuent une journée par mois. Pour leur part, les membres du Conseil de vérification et de déontologie consacrent douze heures par année à leur implication dans la caisse.

3.2.2.3 L'évolution du Conseil d'administration

À partir de 1990, la caisse populaire a des problèmes à trouver des membres pour combler les postes sur le Conseil d'administration. Cette situation est présentée à travers les tableaux 2 à 5 qui se trouvent à l'annexe 3. Pour résoudre ce problème, l'ancienne directrice aurait aimé que l'Assemblée générale décide de réduire le nombre d'administrateurs de sept à cinq. Selon elle, le faible bassin de population et l'implication multiple des membres de la collectivité légitimeraient cette décision. Pourtant, les administrateurs en place ont refusé cette proposition. Selon un des administrateurs, la présence de postes vacants au sein du CA n'est pas un problème majeur. Les administrateurs préfèrent avoir un CA représentatif du milieu (comprenant des hommes, des femmes, des jeunes et moins jeunes, etc.) et constitué de personnes intéressées à s'investir dans leurs fonctions plutôt que de combler les postes à tout prix. De plus, selon la secrétaire actuelle du CA, les postes vacants s'expliquent dans la plupart des cas par un manque d'effort de recrutement.

À l'été 1998, le Conseil d'administration de la caisse est constitué de la façon suivante :

Tableau 7 : Composition des comités de la caisse en 1998

Types de conseil	Nom	Profession
Conseil d'administration	Luc Rouillard, président	Représentant en machinerie agricole
	vice-président, poste vacant	
	Huguette Jarret, secrétaire	Professeure retraitée
	Jacques Proulx, administrateur	Agriculteur
	Victor Laverdure, administrateur	Enseignant retraité
	Normand Guimond, administrateur	Agriculteur
	Poste d'administrateur vacant	
	Eugène Marceau, administrateur	Retraité
Comité de vérification et de déontologie	Cécile Lachapelle	Agricultrice retraitée
	Armand Gauthier	Retraité
	Madeleine Roy	Retraitée

Cette composition reflète l'importance de l'agriculture dans la collectivité et dans l'activité économique de celle-ci. Par ailleurs, le Conseil de vérification et de déontologie est à l'image de la population vieillissante puisqu'il est composé de trois personnes retraitées.

Depuis 1970, la composition des conseils de la caisse a toujours été représentative de la diversité socioprofessionnelle du village. Le nombre d'agriculteur n'a jamais été prédominant. De plus, il y a toujours eu une implication masculine et féminine au sein des différents conseils⁷.

Depuis quelques années, les administrateurs reçoivent de la formation. Ils comprennent mieux leur rôle et s'impliquent davantage dans les prises de décision. Auparavant, le directeur ou la directrice présentait des décisions que les administrateurs se contentaient d'accepter.

3.3 La perception du rôle joué par les institutions financières

3.3.1 La perception des élus municipaux

Pour les élus municipaux, la caisse populaire est vue comme l'outil principal du développement de l'économie. Elle a comme mission de répondre aux besoins en financement de la collectivité. Cependant, ils notent une certaine crainte à utiliser les services d'une institution locale où ceux qui y travaillent connaissent « trop » les membres.

Par ailleurs, ils observent que depuis quelque temps, les demandes de financement sont souvent refusées car la Fédération juge le milieu trop petit et craint pour la rentabilité des projets qui lui sont présentés. Ces problèmes semblent s'accroître à mesure que les dossiers ne sont plus étudiés par des gens de la caisse locale mais par quelqu'un de la Fédération qui ne connaît pas bien le milieu. De plus, on estime que la disparition de la Commission de crédit aggrave cette situation.

3.3.2 La perception du P'tit Bonheur

Pour le P'tit Bonheur, l'implication dans le milieu fait partie de la mission d'une institution financière coopérative. Toutefois, cette implication est à la fois la responsabilité de la caisse et des habitants du village. Si ceux-ci réagissent envers leur caisse comme envers une banque, en transférant leurs épargnes aussitôt qu'il y a une différence dans les frais chargés, ils ne peuvent pas s'attendre à ce que la caisse soutienne toujours le milieu. En fait, le soutien doit être mutuel.

À ce jour, l'implication de la caisse dans le P'tit Bonheur est jugée satisfaisante par celui-ci. En fait, il ne s'est jamais retrouvé dans une situation où il devait demander un traitement de faveur à la caisse populaire. Mais, lors de son démarrage, il a obtenu une marge de crédit appréciable. De plus, l'achat de la bâtisse par le Groupe du coin⁸ a été facilité par le financement accordé par la caisse.

⁷ Voir annexe 3, tableaux 2, 3 et 4.

⁸ Le Groupe du Coin est composé de quatre personnes qui sont à l'origine du projet de création du P'tit Bonheur. Voir annexe 2.

3.3.3 La perception de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

Le fait qu'un des administrateurs de la caisse populaire siège au Conseil d'administration de la corporation permet à celle-ci d'être au courant du développement économique de Saint-Camille et de connaître les dossiers de l'heure. Cependant, aucun traitement de faveur ni taux préférentiel n'est accordé par la caisse à la corporation.

Selon la coordonnatrice de la corporation, le degré d'implication de la caisse Desjardins dépend de la personnalité du directeur. Pour cette raison, il serait plus difficile et moins intéressant pour la collectivité que le directeur de la caisse vienne de l'extérieur de Saint-Camille.

3.4 Les améliorations à apporter aux services offerts et à l'implication

3.4.1 La vision de la caisse de Saint-Camille

Le directeur de la caisse en poste à l'été 1998 remarque que celle-ci ne dispose pas de capital de risque mais qu'il existe une panoplie de fonds offrant ce type de capital. Comme il n'y a qu'un projet sur quatre (et souvent moins) qui est accepté par ces fonds, la caisse pourrait faire le lien entre les projets et les fonds de manière à ce que plus de projets se concrétisent.

Selon le président de la caisse, l'institution financière pourrait contribuer davantage au développement de Saint-Camille. En générant plus de ristournes, la caisse populaire aurait la possibilité de financer un plus grand nombre de projets à même le fonds de création d'emplois. De plus, l'interviewé considère que la participation de la caisse populaire au sein des associations locales est suffisante. Une implication trop importante du directeur ou du président au sein des comités locaux occasionnerait des problèmes d'éthique.

3.4.2 La vision des élus municipaux

Lors de l'été 1998, les élus municipaux considèrent que le directeur de la caisse devrait défendre davantage les projets de sa municipalité devant la Fédération.

3.4.3 La vision du P'tit Bonheur

Selon le P'tit Bonheur, la caisse pourrait s'impliquer davantage sur le plan de la formation de son personnel en approche coopérative et en développement local. De même, elle pourrait fournir plus d'aide aux entreprises en leur offrant des outils de gestion et de marketing.

Dans un autre ordre d'idées, les représentants du P'tit Bonheur estiment que la caisse pourrait améliorer ses investissements en communication et en marketing en les adaptant davantage à la réalité locale. Par exemple, elle pourrait intégrer la promotion des activités locales à sa propre promotion ou aux envois qu'elle fait à ses membres. En fait, elle devrait faire des diagnostics humains pour mieux comprendre la population à qui elle s'adresse. Parallèlement, elle devrait essayer de mieux faire comprendre sa situation à la population pour que celle-ci perçoive ses responsabilités envers la caisse.

Enfin, au P'tit Bonheur, on considère que la caisse a des responsabilités particulières en matière de développement car, avec l'épicier et la station d'essence, elle est la première à jouir des retombées positives du développement. En ce sens, elle doit se doter d'une approche adaptée au

milieu rural tout en partageant les risques particuliers inhérents au développement d'une localité à faible densité démographique. Néanmoins, elle ne doit pas assumer seule ces risques et la population doit être consciente que le financement de projets trop risqués n'aide pas au développement.

3.5 Conclusion sur la situation actuelle des services financiers

La caisse Desjardins de Saint-Camille est de petite taille et elle est en déficit quand on compare les dépôts aux prêts. Ainsi, elle est placée dans une situation qui peut devenir précaire. À la section suivante, nous reviendrons sur son avenir.

Par ailleurs, l'importance de l'agriculture dans l'économie locale se reflète de deux façons au sein de la caisse. Premièrement, on peut remarquer que son portefeuille de prêts est composé à 41 % de prêts agricoles, ce qui laisse supposer qu'une partie importante des demandes de crédit qui lui sont adressées viennent d'entreprises agricoles. En second lieu, l'importance de l'agriculture se fait sentir dans la composition du Conseil d'administration de la caisse ce qui montre que la population agricole se sent impliquée dans la vie de celle-ci.

Le niveau d'implication des caisses populaires varie d'un endroit à l'autre. Or, selon des balises établies par Marcel Roy⁹ et inspirées par des réflexions de membres du Mouvement Desjardins, la caisse de Saint-Camille se situerait parmi celles qui sont le plus fortement impliquées dans leur milieu puisqu'elle a initié le projet de fonds de création d'emplois. D'ailleurs, cette initiative est le signe d'une mentalité marquée par l'importance de la vie collective. En effet, en créant ce fonds, les membres de la caisse ont consenti à ne pas recevoir de ristourne individuelle de manière à pouvoir contribuer à la création d'emplois et au développement de l'économie locale. Il faut bien comprendre que dans un village de la taille de Saint-Camille, la création d'un seul emploi a un impact sur l'économie locale.

Grâce à ses diverses implications, la caisse participe au maintien de la vitalité d'un réseau de relations. Même s'il est difficile de savoir comment les implications de la caisse concourent à la cohésion sociale du milieu, on sait que la mise en rapport des acteurs est déjà un élément y contribuant. De plus, la caisse occupe une place centrale dans la circulation de l'information économique et financière. Alors, dans la mesure où cette information exerce une influence sur les décisions prises par les acteurs, la caisse joue un rôle dans la coordination de ces décisions et donc dans la cohésion sociale.

L'ensemble des analyses présentées nous indique que la caisse Desjardins est considérée comme le moteur de l'économie de Saint-Camille. Le terme « moteur de développement » se retrouve dans le discours de la plupart des acteurs rencontrés mais il peut prendre trois significations différentes. Premièrement, la caisse peut être vue comme un moteur de développement puisqu'elle remplit le rôle de levier financier. Deuxièmement, elle a une fonction symbolique importante dans la perception que les acteurs ont du développement de leur collectivité. Enfin,

⁹ Roy, Marcel; *Quelques hypothèses explicatives de la différence du niveau de service à la collectivité dans les caisses populaires Desjardins*; Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, 1997, p. 2. À noter que ces balises ont été établies de façon théorique et qu'aucun classement empirique des caisses n'a été fait.

elle initie des projets comme la construction d'une bâtisse permettant de loger plusieurs services municipaux (le bureau de poste, la bibliothèque municipale, la Corporation de développement socio-économique, la mairie, le bureau de l'agente de développement rural). Cependant, la plupart de ses engagements accompagnent le développement plutôt que de le générer.

En ce qui concerne le rôle de levier financier, plusieurs citoyens sont insatisfaits des refus de financement de la caisse. Ce mécontentement les a poussés à faire circuler une pétition demandant la démission du Directeur général de la caisse. Cette démission est effective depuis août 1998. Dans cette perspective, le directeur aurait comme mission de défendre les projets émanant de sa localité devant la fédération en faisant valoir que la petite taille de celle-ci peut être compensée par la solidarité entre les citoyens pour créer un marché. Ainsi, le directeur de caisse est vu comme un élément déterminant de l'implication de la caisse dans le milieu, de la réussite des projets et de la bonne marche du développement local.

Cette vision n'est pas partagée par tous. En effet, certains croient que si la caisse doit partager les risques liés au développement d'un petit village, elle ne doit toutefois pas s'engager dans des projets trop risqués qui menaceraient de faire fondre le montant d'épargne déjà insuffisant dont elle dispose pour accorder du crédit. De plus, la responsabilité de la caisse envers le milieu a une contrepartie dans les responsabilités que les citoyens doivent avoir envers leur caisse. Enfin, à la direction de la caisse, on rappelle que celle-ci ne dispose pas de capital de risque mais qu'elle pourrait aider les entrepreneurs à en obtenir là où il est disponible (effet levier).

4 L'AVENIR DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

La réingénierie entraîne des coûts qui ont été calculés pour être assumés par des caisses ayant au moins 25 millions de dollars d'actif en milieu rural. Or, la caisse de Saint-Camille a un actif de 7 millions de dollars ce qui la place dans une situation précaire. De plus, elle dépend du Mouvement Desjardins pour les prêts qu'elle accorde puisque les dépôts sont inférieurs (voir section 4). Dans ces circonstances, on peut s'attendre à ce que la caisse connaisse d'importantes transformations.

4.1 Le plan de développement

Le plan de développement de la caisse de Saint-Camille n'est pas encore complété. Toutefois, le directeur en poste à l'été 1998 a mentionné que les points suivants en faisaient partie. Il s'agit de :

- augmenter le trop-perçu de façon à pouvoir verser plus de ristournes;
- améliorer la gestion du crédit commercial;
- améliorer le niveau de formation des caissier(e)s pour les rendre aptes à remplir des fonctions de conseiller(e)s financier(e)s;
- augmenter le niveau des dépôts car en ce moment la caisse est emprunteuse;
- augmenter le niveau de satisfaction des membres (pour atteindre cet objectif, on envisage la tenue d'une enquête auprès des membres);

- mettre en place un plan de développement coopératif visant à améliorer la connaissance des membres en matière de finance personnelle et d'éducation coopérative;
- augmenter le niveau de rentabilité;
- accroître l'attachement des membres envers leur caisse.

Les transformations amorcées ou envisagées se font dans un contexte où les caisses subissent de fortes pressions de l'extérieur comme la concurrence accrue des fonds de placement pour les dépôts. Par conséquent, les caisses Desjardins comme celle de Saint-Camille se voient obligées d'être proactives pour conserver leurs parts de marché de dépôts.

4.2 La réingénierie

La caisse de Saint-Camille a amorcé le processus de la réingénierie mais elle en est à ses débuts de sorte qu'on ne peut pas encore parler de réalisations. Le processus a été amorcé en 1998 mais il a été mis en suspens en raison du changement de directeur. En janvier 1999, le nouveau directeur a fait le premier plan d'affaires. Comme il avait déjà fait un tel plan à la caisse de Saint-Adolphe-de-Dudley, il s'est servi du modèle de cette dernière de sorte qu'il n'a pas senti le besoin de consulter les employés comme il l'avait fait lors de sa première expérience. Le plan d'affaires qu'il a monté a été accepté sans modification par le Conseil d'administration de Saint-Camille.

Comme tous les directeurs de caisse, celui de Saint-Camille bénéficie des services d'un entraîneur (coach) pour le guider dans l'élaboration et la rédaction du plan d'affaires.

4.3 Les partages de services

Actuellement, la caisse de Saint-Camille n'est pas menacée de fermeture mais de fusion. Pour retarder une telle éventualité, elle négocie différentes ententes de partages de services. En effet, la caisse de Saint-Camille a complété trois alliances :

- depuis août 1998, elle partage les services de son directeur général avec la caisse de Saint-Adolphe-de-Dudley (33 % du temps pour Saint-Camille);
- depuis février 1999, elle partage les services d'une conseillère en crédit commercial avec les caisses de Saint-Adolphe-de-Dudley et de East-Angus (20 % - 20 % - 60 %);
- depuis février 1999, elle partage les services d'un conseiller en financement agricole avec cinq caisses situées dans la MRC d'Asbestos (Saint-Adolphe-de-Dudley et East-Angus n'y sont pas).

La première entente est survenue suite à l'annonce de la démission du directeur de la caisse de Saint-Camille. Le partage d'un directeur n'affecte pas la composition des conseils d'administration de chacune des caisses concernées.

Depuis que l'alliance touchant le partage des services du directeur est en vigueur, un comité consultatif de gestion a été mis en place. Il est composé de deux administrateurs de chacun des CA et du directeur. Ce comité qui siégera quatre fois par année a pour mandat d'évaluer les

résultats de l'alliance et d'en faire rapport à chacun des CA. Il doit donc assurer le suivi et régler les problèmes qui surviennent au sujet des partages de services du directeur.

4.4 L'éventualité d'une fusion ou d'une fermeture

La principale raison invoquée pour justifier la fusion de certains services est l'absence de masse critique (actif et nombre de membres). De plus, la caisse n'est pas autonome financièrement puisqu'elle doit constamment emprunter à l'extérieur ce qui donne des arguments aux tenants de la fusion.

En ce qui concerne les modalités d'une fusion complète, le directeur en poste à l'été 1998 mentionne que les élections au Conseil d'administration d'une caisse fusionnée se feraient par secteur en respectant les principes de démocratie de Desjardins voulant que chaque membre ait droit à un vote. En cas de fusion, le président de la caisse craint une sous-représentation de la municipalité de Saint-Camille au sein du nouveau CA. Le partage de service du directeur n'élimine pas la possibilité de fusion. Certains acteurs économiques supposent qu'il peut s'agir d'une étape transitoire menant à la fusion.

En ce moment, la fusion tout comme la poursuite des alliances sont à l'étude par le CA de la caisse de Saint-Camille. Toutefois, celui-ci veut être prudent avant de se lancer dans la fusion puisqu'il s'agit d'un processus irréversible.

5 LES CONSÉQUENCES APPRÉHENDÉES DES TRANSFORMATIONS DE LA CAISSE

5.1 Les conséquences de la réingénierie, de l'automatisation

L'automatisation des services pose des problèmes puisque la population desservie est vieillissante et qu'elle n'a pas été habituée à ce mode de fonctionnement.

Selon la directrice en poste de 1970 à 1996, la réingénierie est le plus grand enjeu qu'elle a rencontré lors des dernières années de son mandat. Celle-ci engendre des coûts importants, difficiles à assumer par les petites caisses notamment en ce qui concerne les changements informatiques.

Enfin, pour le personnel de la caisse, la réingénierie présente un défi considérable en matière de formation. De plus, ce personnel a un travail d'adaptation à faire puisqu'on lui demande désormais de jouer un rôle d'offreur de services, ce qu'il voit pour l'instant d'un mauvais œil.

5.2 Les conséquences des partages des services

Pour le directeur en poste à l'été 1998, l'alliance en crédit commercial présenterait un avantage pour les entreprises puisqu'elles auraient accès à du personnel mieux qualifié en matière de crédit commercial. Toutefois, l'efficacité de l'alliance risque d'être inégale puisque la technologie n'est pas uniforme dans le réseau.

Pour les individus, l'ensemble des transformations peut avoir l'avantage de donner accès à une gamme de services plus étendue. Cependant, il y a un risque concernant la capacité à rendre tous ces services de façon efficace.

Selon le nouveau directeur, le partage de services présente certains avantages. Avec la réingénierie, un directeur à temps plein doit s'occuper d'un minimum de onze employés. Sans alliance, le directeur de chacune des caisses impliquées devrait agir non seulement comme gestionnaire mais aussi comme conseiller financier ce qui n'est pas sa spécialité. Il ajoute que les alliances sont trop récentes pour en évaluer les inconvénients pour la caisse et pour la municipalité. Néanmoins, pour le directeur, la charge de travail augmente considérablement.

La directrice en poste de 1970 à 1996 considère que le partage des services du directeur de Saint-Adolphe fait partie de la redéfinition de l'espace intermunicipal. Pourtant, Saint-Adolphe ne se retrouve pas dans la même MRC que Saint-Camille et l'interviewée aurait préféré que ce type de partage se fasse au sein de la MRC.

En raison de la complexité de la tâche de direction, l'ancienne directrice considère que la situation idéale pour Saint-Camille serait l'embauche d'un directeur à temps plein. Elle croit que la décision du partage de services du directeur s'explique par un manque de budget pour payer le plein salaire d'un directeur. Dans ces circonstances, elle considère que le partage de services du directeur constitue une bonne décision. Toutefois, elle mentionne que celle-ci génère une situation inhumaine pour le nouveau directeur qui se retrouve à cheval entre deux conseils d'administration qui ont des attentes différentes concernant la gestion de leur caisse. Selon elle, cette alliance laisse toujours présager la possibilité de fusion. Enfin, elle souligne que les transformations en cours réduisent le pouvoir des petites localités dans le contrôle de leurs caisses puisque celles-ci se retrouvent sous la dépendance des plus grosses caisses.

Pour la secrétaire du CA, l'alliance fait planer la menace de changements plus importants ce qui a pour conséquence de stimuler l'implication de la population. Ainsi, celle-ci s'intéresse davantage aux modifications concernant la caisse. L'inconvénient qu'elle souligne est la moins grande disponibilité du directeur.

Selon un administrateur de la caisse populaire, le partage de services n'est pas une étape devant mener à la fusion. En fait, il rejette systématiquement la fusion. Cette position n'est pas partagée par tous. Lors de nos dernières entrevues, les intervenantes ne voyaient plus la fusion avec autant d'appréhension.

5.3 Les conséquences d'une fusion

5.3.1 Selon la caisse

Pour le directeur en poste à l'été 1998, la différence de structure, d'équipement, de personnel, de mode de gestion des trop-perçus entre les caisses populaires pose des problèmes importants lors d'une fusion.

Le président de la caisse populaire manifeste son désaccord en ce qui concerne la possibilité de fusion. Même si la fusion permet de diminuer les coûts d'opération, il craint qu'elle produise une

perte d'identité pour la collectivité de Saint-Camille. Les membres seraient alors tentés de déplacer leurs comptes vers d'autres institutions financières. Donc, le développement local serait touché de manière importante.

5.3.2 Selon les élus municipaux

Selon les élus, le personnel d'une caisse fusionnée risque d'avoir une moins bonne connaissance du milieu, ce qui rendra d'autant plus difficile l'acceptation de petits projets. Toutefois, ils estiment que certains services, comme le poste de directeur, pourraient être fusionnés sans que les conséquences ne soient trop graves. Malgré cela, ils jugent que si une fusion devait avoir lieu, il faudrait voir à conserver les services de base.

5.3.3 Selon le P'tit Bonheur

Les impacts d'une fusion dépendraient de la vision que le nouveau directeur aurait du développement local. Il est alors possible qu'une caisse fusionnée offre un bon niveau de services à la population.

Toutefois, les pertes d'emplois conséquentes à la fusion demeurent un impact négatif, surtout dans un village si petit. De plus, comme le montre l'exemple du partage des services du directeur de l'école primaire avec une municipalité voisine, les fusions se font toujours avec une localité plus grande ce qui a pour conséquence que Saint-Camille est moins bien desservi.

5.3.4 Selon la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

À la corporation, on considère que la fermeture ou la fusion de la caisse populaire Desjardins ralentirait le développement économique de Saint-Camille. Le nombre de déplacements vers l'extérieur augmenterait ce qui provoquerait inévitablement un exode au sein de la collectivité. Une perte de vitalité et de dynamisme se ferait alors sentir. Pour les entrepreneurs, l'obtention de prêt serait plus difficile puisque les institutions financières sont souvent plus réticentes à accorder des prêts qui sont investis à l'extérieur de leur communauté. En conséquence, la corporation aurait beaucoup plus de difficulté à remplir sa mission¹⁰ dans le cas d'une fusion ou d'une fermeture de la caisse populaire.

De plus, en cas de fusion, la coordonnatrice de la corporation craint que le directeur de la caisse fusionnée néglige Saint-Camille et ses préoccupations particulières. De plus, elle doute qu'un directeur provenant de l'extérieur de la communauté s'implique dans la corporation et au sein de son Conseil d'administration.

5.4 Les conséquences d'une fermeture

5.4.1 Selon la caisse

Selon le directeur en poste à l'été 1998, les conséquences d'une fermeture seraient :

- la perte de quatre emplois;
- le transfert éventuel des entreprises dans d'autres localités;
- la dispersion des affaires financières vers Sherbrooke et Asbestos;

¹⁰ Voir Annexe 1.

- l'exode d'une partie de la population qui travaille à l'extérieur de la municipalité;
- la perte d'autonomie de la municipalité et la perte du sentiment d'appartenance.

Pour sa part, le président souligne l'importance de la caisse populaire pour la collectivité de Saint-Camille. Il mentionne que la disparition de l'institution financière entraînerait le déplacement et l'éparpillement de l'épargne des membres de la collectivité. Comme les organisations devraient faire affaire avec une nouvelle institution financière, elles seraient peut-être obligées de revoir leurs pratiques de gestion. Enfin, quatre emplois disparaîtraient ce qui représente une perte importante pour ce village de 450 personnes.

5.4.2 Selon les élus municipaux

En cas de fermeture, les élus municipaux envisagent les conséquences suivantes :

- la perte des emplois de la caisse;
- l'éloignement des services;
- l'insécurité pour les investisseurs et celle des habitants qui risquent de vouloir quitter un milieu qui n'est pas assez dynamique pour avoir une institution financière;
- la perte du moteur de développement principal;
- le déplacement des habitudes de consommation (épicerie, essences, etc.,) vers la localité où serait située l'institution financière fréquentée.

5.4.3 Selon le P'tit Bonheur

L'impact serait important sur la population âgée qui n'est pas habituée à utiliser les guichets automatiques et services informatisés. Ainsi, la population âgée qui possède parfois des épargnes importantes risquerait de quitter le village pour aller s'installer à un endroit où elle aurait accès à des services financiers adaptés à ses besoins.

Si la caisse était menacée de fermeture, il y aurait probablement révolte de la population. Celle-ci demanderait à Desjardins d'expliquer pourquoi elle veut fermer cette caisse, de prouver en quoi cette fermeture est rentable et d'identifier les impacts socio-économiques de cette décision.

Pour le P'tit Bonheur, la proximité, la confiance et la connivence avec la caisse sont des éléments importants.

5.4.4 Selon la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

En cas de fermeture de la caisse, la question des locaux inquiète la corporation. En effet, si la caisse disparaît, l'avenir de la bâtisse qui lui appartient et qui abrite plusieurs services n'est pas assuré ce qui risque d'entraîner des problèmes pour les organismes qui y sont installés.

En outre, la municipalité perdrait une partie de sa crédibilité et de son climat de confiance économique. Si les institutions comme la caisse populaire et le bureau de poste ferment, ne croyant plus en la rentabilité du milieu, les entrepreneurs aussi perdront confiance en la possibilité de porter à terme un projet d'ordre économique.

6 LES SOLUTIONS ENVISAGÉES EN CAS DE FERMETURE OU DE FUSION

6.1 *La vision de la caisse de Saint-Camille*

Le directeur de la caisse en poste à l'été 1998 est convaincu qu'à Saint-Camille il restera toujours un point de services Desjardins. Néanmoins, il n'est pas certain que celui-ci continuera à offrir une gamme de services complets.

6.2 *La vision des élus municipaux*

La fermeture éventuelle est une option que les élus rejettent. Dans le cas où il y aurait menace de fermeture, ils envisageraient des moyens de pression et entreprendraient des démarches pour qu'une autre institution financière vienne s'établir à Saint-Camille. Dans le cas où une fusion s'avérerait nécessaire, ils veilleraient à ce que les services de bases (retraits et dépôts) demeurent accessibles. Les élus municipaux préfèrent que ces services puissent s'effectuer au comptoir plutôt qu'au guichet. En effet, le contact avec le personnel de la caisse permet de sécuriser les membres et de leur donner des informations d'ordre économique.

Au sujet d'un éventuel regroupement de services, les élus remarquent que ceci n'entraîne pas toujours des économies intéressantes, surtout dans les cas où LE REGROUPEMENT DE services laissent des locaux vacants. À Saint-Camille, le bâtiment appartenant à la caisse populaire abrite d'autres services et lui procure un revenu de location. Par conséquent, le regroupement des services de la caisse dans un autre établissement ne semble pas présenter beaucoup d'avantages.

Enfin, aucun intervenant interrogé ne semble envisager une solution où des services pourraient être regroupés non seulement dans la même bâtisse mais aussi sous la responsabilité des mêmes personnes.

6.3 *Conclusion sur les solutions envisagées*

La possibilité de fermeture de la caisse n'est pas une option envisageable par la plupart des acteurs. Ce refus à envisager la fermeture les empêche de songer à des solutions alternatives. La résistance face à une éventuelle fermeture est si forte que certains prévoient qu'elle causerait une révolte.

7 29CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour répondre aux questions exposées au début du document, notre conclusion se divise en trois sections. Dans la première, nous décrivons les conséquences économiques et non économiques à prévoir dans l'éventualité d'une fusion ou d'une fermeture. Dans la deuxième, nous présentons les problématiques particulières de développement qu'on retrouve en milieu rural. Enfin, nous revenons sur la solution imaginée par la population locale face à cette situation.

7.1 Les conséquences économiques et non économiques d'une fusion ou d'une fermeture

L'ensemble des transformations amorcées ou envisagées à la caisse de Saint-Camille suscite des inquiétudes. En effet, Saint-Camille est une petite collectivité où les habitants se battent pour garder leurs acquis en matière de services publics. La caisse populaire est considérée comme l'un de ceux-ci et, en ce sens, toute modification qui a pour conséquence de diminuer le niveau de services qu'elle offre est vue d'un mauvais œil. Cette crainte face à la diminution (ou à la disparition) des services s'explique par les conséquences que cela engendre sur le développement local. De plus, celles-ci s'accroissent à mesure que le niveau de services diminue. Ainsi, les habitants de Saint-Camille craignent davantage la fermeture que la fusion ou le partage de services.

Les conséquences économiques de la diminution du niveau de services financiers touchent à la fois à la consommation et à l'investissement. En effet, on craint un déplacement des habitudes de consommation vers les localités offrant plus de services financiers de même que l'installation d'un climat de morosité auprès des entrepreneurs qui ne voudraient plus investir dans un village n'offrant pas de services financiers complets. De plus, en cas de fermeture, les divers comités auxquels la caisse vient en aide sous forme de commandite pourraient avoir plus de difficulté à trouver un appui auprès d'institutions financières situées hors de leur territoire d'activité.

En outre, les services financiers ne touchent pas seulement à l'aspect économique du développement d'une collectivité. En général, la présence de services de proximité a un effet bénéfique sur les synergies locales. En ce sens, une restriction des services financiers offerts à Saint-Camille risque de perturber le dynamisme particulier qu'on y retrouve. La disparition éventuelle de la seule institution financière du village pourrait attaquer le moral des bénévoles qui auraient l'impression de s'impliquer en vain dans un milieu qui perd ses acquis. L'effet démoralisateur pourrait se faire sentir non seulement chez les bénévoles pris individuellement mais aussi au sein des organisations qui ne sauraient plus où trouver l'appui qu'une caisse locale pouvait leur procurer. De surcroît, une fermeture de la caisse affecterait les relations entre les différents acteurs socio-économiques du milieu puisque le Conseil d'administration de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille perdrait son représentant du monde financier. L'ensemble du réseau de relations du village serait perturbé par la disparition d'un acteur occupant une place centrale dans la circulation de l'information économique et financière.

À ce sujet, rappelons que la caisse est propriétaire d'une bâtisse abritant plusieurs services ce qui lui confère une fonction de lieu de rencontre pour la collectivité. Sa disparition ou sa fusion engendrerait un questionnement sur la réunion des services en un même lieu.

Toutefois, la caisse populaire n'est pas le seul acteur qui affecte le dynamisme communautaire. Le P'tit Bonheur propose une vision fort articulée du développement d'un nouveau milieu de vie rural ce qui en fait un intervenant local central. Il propose des perspectives d'avenir et se présente comme un initiateur de projets importants. Sa vision du développement repose en partie sur un nouveau type d'activités qui touche au volet récréo-touristique. Malgré son importance, il ne peut pas remplacer la caisse et a besoin de celle-ci pour l'accompagner dans ses initiatives puisqu'il joue un rôle complémentaire. En effet, les projets initiés par le P'tit Bonheur ne

pourraient pas prospérer sans financement. Bien que cette complémentarité existe, il apparaît que le P'tit Bonheur (et plus généralement l'ensemble du secteur associatif) joue un rôle plus influent que la caisse dans le développement de Saint-Camille. Les gens s'identifient à cet organisme qui réussit à canaliser le savoir et l'expertise venant autant de l'intérieur que de l'extérieur du village. De plus, à Saint-Camille il existe aussi un organisme dont les fonctions ont un impact significatif sur la concertation entre les acteurs économiques : la Corporation de développement socio-économique.

7.2 La question de la ruralité

7.2.1 Le problème démographique et l'intégration des néo-ruraux

Les localités rurales sont souvent aux prises avec un problème de baisse de population et, comme nous l'avons exposé plus haut, Saint-Camille ne fait pas exception. Parallèlement, on observe que de nouvelles catégories d'habitants s'installent en milieu rural : les néo-ruraux. Rappelons que ceux-ci sont des personnes qui ont vécu hors de l'espace rural au moins durant une partie de leur vie et qui, pour diverses raisons, choisissent de s'y installer à un certain moment.

Au moment de choisir la localité où ils s'installeront, les néo-ruraux sont influencés par plusieurs critères dont la présence de services. Ainsi, un village doté d'une caisse populaire a plus de chance d'attirer de nouveaux habitants. Toutefois, bien que la caisse puisse participer à l'intégration des nouveaux arrivants en leur permettant de s'impliquer dans ses comités, elle n'est pas le lieu d'intégration le plus important. En fait, aucun organisme n'a officiellement la responsabilité de l'accueil des néo-ruraux mais il arrive que certains regroupements remplissent davantage cette fonction. À Saint-Camille, le P'tit Bonheur apparaît comme le lieu privilégié d'intégration. D'ailleurs, il est né de l'urgence de réagir au déclin démographique prononcé de la municipalité et, dès sa création, il a senti le besoin d'associer l'ensemble de la population (rurale et néo-rurale) en offrant des services qui savent rejoindre les différentes réalités. Ainsi, le P'tit Bonheur a toujours cherché à offrir des activités communautaires et culturelles de qualité dans un cadre de convivialité.

D'ailleurs, en parlant du P'tit Bonheur, Jacques Proulx affirme que : « Pour réanimer un village, il faudra toujours une agora pour les espoirs des uns et les ambitions des autres. Il ne peut y avoir de communauté sans lieu communautaire »¹¹. Or, ce lieu communautaire qu'est le P'tit Bonheur joue un rôle particulier dans le développement de la collectivité puisqu'il travaille à poser des débats et à maintenir le dialogue entre les citoyens. Ce faisant, il engendre des réflexions et discussions sur les notions d'identité collective, de territoire, de bien commun et d'espace communautaire qui sont jugées essentielles au développement de la communauté.

7.2.2 La question de l'implication

À Saint-Camille, rares sont les citoyens qui ne font pas de bénévolat. Nous croyons que cela s'analyse à l'aide de deux explications. Premièrement, le problème démographique stimulerait la population à s'impliquer dans le développement local. Cette forme de dynamisme basée sur l'implication bénévole des membres au sein de la collectivité serait propre aux petites localités. Ainsi, les liens étroits entre les membres permettraient le développement d'une solidarité.

¹¹ Proulx, Jacques; sur le site <http://www.login.net/pbonheur/index.html>.

En second lieu, nous avons déjà présenté l'hypothèse disant que l'implication sociale s'explique en partie par une vision renouvelée de la ruralité qui considère l'apport des néo-ruraux comme un élément important du développement rural. Ainsi, cherchant à améliorer leur milieu de vie, les néo-ruraux contribueraient à redynamiser le milieu en y apportant une expertise et des idées nouvelles qui permettent de remettre en question des vieilles habitudes. En ce sens, l'apport des néo-ruraux ne doit pas être vu comme une perte d'identité. L'organisme le P'tit Bonheur véhicule cette perception du monde rural à partir d'activités récréo-touristiques mettant en valeur la qualité de vie du milieu rural.

En ce qui concerne les caisses populaires, l'implication des ruraux et des néo-ruraux contribue à l'émergence d'alternatives face aux solutions proposées par la Confédération Desjardins.

7.3 La question de la recomposition du territoire

À l'heure actuelle, nous observons que plusieurs organismes ont tendance à élargir leur périmètre d'action. En effet, nombre d'organisations dites « locales » tels les CLSC, les SADC et les CLD exercent maintenant leurs actions sur un territoire intermunicipal. Ainsi, l'ancien modèle d'appartenance à la municipalité se transforme en raison des facilités de communication et de transport accrues. De plus, la recomposition du local se fait moins par l'imposition de cadres d'appartenance que par la volonté même des acteurs de s'associer.

En fait, pour réduire les coûts des services qu'il n'a pas les moyens de supporter, le milieu rural s'adapte. Diverses solutions émergent. Le partage de services apparaît comme une alternative dans la mesure où il se fait non seulement en fonction d'impératifs économiques mais aussi pour répondre aux besoins des collectivités.

Dans cette perspective, certaines des transformations vécues au sein du Mouvement Desjardins se présentent comme une concentration tandis que d'autres correspondent à la recomposition du territoire local. Pour s'inscrire dans la deuxième catégorie, les changements doivent se faire en accord avec une vision globale du développement ce qui demande de distinguer les services essentiels devant demeurer dans chaque localité de ceux pouvant être partagés (assurance, fiducie) parce qu'ils sont moins attachés à l'identité et aux particularités de la communauté. De plus, la recomposition du local se fait selon la volonté des acteurs. Enfin, cette démarche de recomposition s'effectue souvent par essais et erreurs.

À Saint-Camille, non seulement le P'tit Bonheur fonctionne sur un mode intermunicipal mais les habitants ont fait preuve d'ingéniosité en proposant une solution originale pour leur caisse populaire. Cette dernière qui n'émanait ni de la Confédération ni de la Fédération, a été pensée autour de deux préoccupations principales :

- assurer une participation des habitants de Saint-Camille dans le CA de la caisse qui leur offrira les services financiers;
- conserver les services essentiels à Saint-Camille.

La recomposition du territoire de la caisse populaire ne suit pas le découpage administratif puisque les alliances conclues par la caisse n'impliquent pas seulement des caisses de la même MRC (Saint-Adolphe-de-Dudley ne se retrouve pas dans la même MRC que Saint-Camille). Selon la secrétaire du CA de la caisse, l'alliance était plus facile à réaliser avec Saint-Adolphe-de-Dudley puisqu'il existe une rivalité entre Saint-Camille et Wotton, village situé dans la même MRC, celle d'Asbestos. Le sentiment d'appartenance envers la MRC est présent mais les partages ne doivent pas se limiter à ses frontières puisqu'il peut exister des similitudes avec des municipalités situées hors de celle-ci.

Il est à noter que les membres des collectivités dont les besoins sont pris en compte développent un sentiment d'appartenance locale accru. Celui-ci prend une importance particulière dans le contexte de mondialisation où les gens recherchent un lieu d'enracinement. En ce sens, il apparaît préférable que les institutions financières et gouvernementales consultent les populations concernées avant d'imposer des solutions. Ce type de pratique augmenterait le sentiment de responsabilité des populations rurales et néo-rurales envers la gestion des services collectifs. À l'opposé, les populations qui se font donner des services sans être consultées ne se sentent pas responsables de ceux-ci.

L'exemple de Saint-Camille montre que la structure associative de la caisse peut permettre de mettre en place des partages de services qui réduisent les coûts d'opération tout en respectant les volontés des membres. Par ailleurs, la recomposition du territoire et l'automatisation des services posent des problèmes à une population vieillissante qui est moins mobile et n'a pas été habituée à fonctionner de la sorte. L'absence de transport en commun peut amplifier ces problèmes.

8 BIBLIOGRAPHIE

Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille; *Rapports annuels*, no 51-63, 1987-1998.

Laroche, Sylvain; « Économie sociale et ruralité », dans *Des pratiques novatrices en économie sociale*, colloque présenté à Trois-Rivières, avril 1998.

Proulx, Jacques; sur le site <http://www.login.net/pbonheur/index.html>.

Roy, Marcel; *Quelques hypothèses explicatives de la différence du niveau de service à la collectivité dans les caisses populaires Desjardins*; Montréal, Chaire de coopération Guy-Bernier, 1997.

Statistique Canada; *Recensements du Canada (1971-1981) Estimations de la population (révisées pour le sous-dénombrement)*. Bureau de la statistique du Québec selon le recensement de 1996 de Statistique Canada.

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec; *L'Atlas de l'évolution démographique des municipalités locales et des municipalités régionales de comté du Québec de 1951 à 1991*, Sainte-Foy, 1992.

ANNEXES

Annexe 1 : La Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille

Les coordonnées de l'organisme sont :

87, Desrivières bureau 003
Saint-Camille, Québec
J0A 1G0
Téléphone : 819-828-0393

Historique

Au mois d'août 1994, une assemblée constitutive se crée. Un comité provisoire de quatre personnes est alors formé pour représenter la cinquantaine de membres de Saint-Camille. Des élections ont été tenues ce qui a permis de former un Conseil d'administration et de voter une charte. Le comité provisoire était alors composé d'Isabelle Lemoine (résidente), de Serge Gagné (résident), de Mario Thibodeau (maire) et de Sylvain Laroche (P'tit Bonheur). Le Conseil d'administration qui a été élu lors de cette soirée était formé de Manon Gouin, Serge Gagné, Dominique Laroche, Sylvain Laroche, Chantal Perreault, François Pinard (maire actuel). Toutes ces personnes demeurent actuellement très impliquées au sein de la collectivité de Saint-Camille et ont mis sur pied des entreprises. Serge Gagné et Manon Gouin sont les deux seuls membres à s'impliquer encore au sein de la corporation.

La corporation est un outil de développement qui s'oriente selon les besoins de ses membres et selon leur implication en son sein. Ainsi, depuis sa création, son mandat est demeuré le même mais elle a connu certaines modifications : changement de local, nouveaux membres et renouvellement du Conseil d'administration. De plus, en juillet 1998, une employée permanente a été embauchée. Notons que cette étape ne s'est pas faite sans difficulté puisque la petite taille de la population de Saint-Camille posait le défi de trouver le financement nécessaire pour payer un salaire à temps plein.

Depuis plusieurs années, la coordonnatrice de la corporation s'engage bénévolement au sein de la communauté de Saint-Camille. Actuellement, elle est conseillère municipale et siège dans plusieurs comités. Elle s'est impliquée dans la fondation et le développement de la corporation. Comme elle connaît bien le milieu économique de la région, son embauche permanente a permis à la corporation d'être plus efficace.

Activités et fonctionnement

La Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille est un organisme à but non lucratif qui dessert le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille. Son objectif n'est pas de réaliser des projets mais plutôt de soutenir ceux des promoteurs de la municipalité.

Les activités de la corporation se divisent en quatre champs :

- * le secteur agroalimentaire;
- * le secteur socioculturel;

- * le maintien et l'expansion du secteur commercial et industriel (secteur en expansion surtout au niveau de l'aménagement);
- * la défense et l'intégrité de l'environnement, la récupération et la conscience environnementale (ce secteur est aussi considéré en expansion).

La corporation fonctionne à l'aide d'un Conseil d'administration qui est élu à chaque année et à l'aide de quatre comités de secteurs. L'un des membres du Conseil d'administration est nommé par la municipalité et les autres sont élus en Assemblée générale. Le CA est composé de sept bénévoles. À l'été 1998, il s'agit de Serge Gagné, épicier, Jocelyn Vigneux, directeur de caisse, Claude Tardix, homme d'affaires, d'un comptable, Nicole St-Onge, psychothérapeute, d'une ménagère et d'un retraité (Raymonde Gouin, André-Paul Laroche). Manon Gouin siège au Conseil d'administration à titre de coordonnatrice. Elle n'a pas de droit de vote mais peut trancher en cas de conflit. Le CA se rencontre une fois par mois.

La coordonnatrice, seule employée rémunérée de la corporation, remplit plusieurs tâches :

- * s'assurer de regrouper et soutenir les organismes déjà en opération;
- * éviter les recoupements entre les différentes organisations;
- * créer des liens entre les différents comités des organisations;
- * soutenir les entreprises en opération;
- * aider à la création de nouvelles entreprises (explication des démarches, recherche de documentation, de renseignements);
- * sauvegarder l'environnement social de Saint-Camille (maintenir et développer les acquis).

Le nombre de bénévoles varie selon les activités prévues par la corporation. Sept d'entre eux siègent au Conseil d'administration et quatre autres se retrouvent au sein des comités de secteur. De plus, d'autres personnes s'impliquent lors des événements spéciaux ou pour remplir des tâches spécifiques (travail de bureau, suivi de dossier). Dans la plupart des cas, les bénévoles sont des membres. Le nombre d'heures de bénévolat réalisé par année est de cinquante pour chacun des membres du CA.

Les membres de la corporation sont soit des entreprises (5 %) ou des particuliers (95 %). Pour être membre, il faut être résident de Saint-Camille, avoir plus de seize ans et payer une cotisation de 5 dollars pour les particuliers et de 10 dollars pour les entreprises. Le nombre de membres varie de cinquante à soixante-cinq.

Implication dans le développement local

Pour l'avenir, la corporation veut collaborer encore plus étroitement avec les autres organismes présents dans le milieu. Ainsi, la coordinatrice pense convoquer des réunions regroupant les associations locales pour discuter de leurs préoccupations communes. Ceci permettrait d'alléger la tâche des bénévoles qui se retrouvent au sein de plusieurs associations. Pour terminer, elle pense mettre sur pied des projets d'animation. La corporation pourrait ainsi offrir une formation en affaire. Au lieu de créer de nouvelles associations pour répondre à ce désir d'une formation, la

corporation pourrait ainsi construire de nouveaux sous-comités ce qui éviterait les recouvrements entre organisations et une surdose de travail et de réunions pour les bénévoles.

En ce qui concerne les relations existantes avec les autres regroupements, la coordinatrice mentionne que les services offerts par la Corporation de développement de la région d'Asbestos (CODRA) ne dédoublent aucunement ceux offerts par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille. En fait, la corporation de Saint-Camille aide souvent les entrepreneurs à construire les documents qu'ils doivent présenter à la CODRA. De plus, la corporation de Saint-Camille permet aux requérants d'obtenir les outils nécessaires pour effectuer des études de marchés et pour connaître d'autres informations indispensables au démarrage d'entreprises. De plus, la corporation de Saint-Camille a toujours eu un des membres de son CA siégeant à la CODRA.

Implantée dans une petite collectivité, la corporation de Saint-Camille doit indéniablement construire des liens avec le plus grand nombre d'associations pour connaître le pouls de la réalité socio-économique. Ainsi, elle voit d'un bon œil que les membres de son CA soient aussi des membres de différentes organisations. En ce sens, le CA a toujours admis un membre nommé par la municipalité et, depuis quelques années, un administrateur de la caisse en fait partie.

Par ailleurs, la Corporation partage le même local et les mêmes équipements (ordinateur, ligne téléphonique) que le comité rural de la MRC.

Annexe 2 : Le P'tit Bonheur

Les coordonnées du P'tit Bonheur sont:

162, rue Miquelon

Saint-Camille, Québec

J0A 1G0

Téléphone : 819-828-2664

Courrier électronique : pbonheur@login.net

Site web : <http://www.login.net/pbonheur/hortense.html>

Historique

Le P'tit Bonheur commence son histoire autour de 1985. Sylvain Laroche, alors étudiant en sciences sociales à l'Université de Sherbrooke et originaire de Saint-Camille, décide qu'il veut passer sa vie dans son village natal. Il se met à rêver de cette vie et, quelques temps après, la bâtisse ayant jadis abrité le magasin général de Saint-Camille est à vendre. À ce moment, Sylvain Laroche s'associe à trois autres personnes pour l'acquérir. Il s'agit de l'épicier du village Serge Gagné, de l'agriculteur Jacques Proulx et du comédien Jacques Theasdale. Le groupe ainsi formé se nomme le Groupe du coin. À ce stade, la caisse populaire appuie le projet en facilitant l'achat de l'édifice.

En 1988, d'autres personnes décident de s'impliquer dans l'organisation d'activités culturelles et dans la gestion de la bâtisse. L'organisation du P'tit Bonheur voit le jour. Au début, le P'tit

Bonheur loue les locaux au Groupe du coin et paye le loyer quand il le peut. Le financement de départ a donc été fourni par des capitaux privés, aidés par la caisse populaire.

L'organisme est né de l'urgence de réagir au déclin démographique prononcé de la municipalité. Dès le commencement, le besoin d'intégrer l'ensemble de la population, rurale et néo-rurale s'est manifesté et il est apparu essentiel d'offrir des services adaptés à la densité de population. Ainsi, le P'tit Bonheur a toujours cherché à offrir des activités communautaires et culturelles de qualité dans un cadre de convivialité.

En 1995, le P'tit Bonheur rachète la bâtisse au Groupe du coin. Au fil des années, des rénovations se font et, en 1999, on espère pouvoir ouvrir le Centre d'interprétation du milieu rural.

Activités et fonctionnement

Aujourd'hui, le P'tit Bonheur est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission de gérer un lieu de rencontre pour les gens de l'ensemble de la MRC d'Asbestos. Il est situé à Saint-Camille de sorte que les gens de cette municipalité sont les plus touchés par les activités qu'il organise. Toutefois, certains événements rejoignent des gens jusqu'à Victoriaville et Sherbrooke. Il possède un bâtiment de deux étages (l'ancien magasin général) pouvant loger une galerie d'art, une salle servant à servir des repas ou à présenter des spectacles, une cuisine et des bureaux.

Pour remplir sa mission, le P'tit Bonheur se consacre à l'organisation d'activités touchant cinq secteurs. Ces secteurs sont :

- * le secteur communautaire qui offre des services de petits déjeuners le dimanche, de popote roulante le mardi (service de repas à prix modique offerts à domicile ou au P'tit Bonheur le mardi midi à toute la population de Saint-Camille) et de vente de pizza maison le vendredi;
- * le secteur des arts de la scène qui présente douze à quinze spectacles annuellement;
- * le secteur des arts visuels qui organise six expositions et quatre ateliers libres à chaque année;
- * le secteur de la formation qui organise des cours, stages et animations qui concernent le développement ou la formation artistique en peinture, danse, Tai Chi et tambour;
- * le centre d'interprétation du milieu rural qui offrira des activités de connaissance et de mise en valeur du milieu rural en touchant à quatre volets qui sont : l'interprétation-animation, la formation, la production multimédia et le centre de documentation électronique.

Les quatre premiers secteurs sont en opération tandis que le cinquième est en voie d'implantation. L'organisme cherche toujours à offrir des activités à prix modique tout en conservant un équilibre budgétaire. La programmation de chaque secteur est sous la responsabilité d'un comité spécifique de cinq à six personnes. Les comités sont indépendants les uns des autres. Selon les périodes, le P'tit Bonheur emploie une à deux personnes à temps plein de même que cinq à dix personnes à

temps partiel. Les employés à temps plein font principalement de la coordination, du secrétariat et de la recherche et développement.

L'activité de recherche et développement a débuté devant la nécessité de trouver des moyens pour que l'organisme soit en mesure de payer ses frais fixes. Ainsi, on a commencé à préparer et à vendre de la pizza maison sur une base hebdomadaire. Les employés à temps partiel s'occupent de la préparation et de la vente de pizza qui se fait à chaque vendredi et ils sont en charge de la conciergerie. De plus, ils sont appelés à travailler sur des projets ponctuels. Mis à part les employés rémunérés, une centaine de bénévoles gravitent autour du P'tit Bonheur, ceux-ci s'occupent des comités de secteurs, siègent au Conseil d'administration et travaillent à la popote roulante. Le P'tit Bonheur compte cent cinquante membres. Il fonctionne avec un Conseil d'administration élu en Assemblée générale par les membres et avec quatre (bientôt cinq) comités de secteur. La composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante :

- * présidente : Marie-Josée Fillion, directrice du regroupement en santé mentale;
- * trésorière : Yolande Berger, retraitée, ancienne directrice de la caisse populaire;
- * Sylvie Bellerose, agent de projet pour l'implantation des CLD;
- * John Genna, éleveur et exportateur de fromage de chèvre;
- * Jean-Pierre Couture, travailleur à Asbestos;
- * Gaétan Godbout, directeur des soins d'urgence au nouveau Centre de santé de l'Estrie (ancien CHU);
- * Renée Wilsey qui a démarré le Café Pèlerin à Montréal;
- * Sylvain Laroche, photographe;
- * la nouvelle agente de développement rural.

Le Conseil d'administration regroupe des habitants des différentes municipalités de la MRC et il a toujours eu une composition autant féminine que masculine. Par ailleurs, on remarque qu'il est constitué de gens œuvrant dans des secteurs professionnels diversifiés. Il a le pouvoir sur les orientations et politiques et sur la gestion globale du budget. Cependant, chaque comité est responsable de son propre budget. La Popote roulante fonctionne avec une structure indépendante : elle est incorporée et regroupe quarante des cent bénévoles du P'tit Bonheur.

Pour son financement, le P'tit Bonheur est autonome à 60 % grâce à la vente de pizzas. Par ailleurs, il reçoit des contributions venant des organismes suivants¹². Développement des ressources humaines Canada, le Centre Travail-Québec, le ministère de la Culture et des Communications, la municipalité de Saint-Camille, la caisse populaire de Saint-Camille, le Conseil régional de développement de l'Estrie, le Fonds décentralisé de création d'emplois et Industrie Canada.

Implication dans le développement local

Nous avons déjà mentionné que le P'tit Bonheur joue un rôle primordial dans le développement de la collectivité puisqu'il amène les citoyens à réfléchir et à discuter de questions comme

¹² Laroche, Sylvain; « Économie sociale et ruralité » dans *Des pratiques novatrices en économie sociale*, colloque présenté à Trois-Rivières, avril 1998, p. 80.

l'identité collective, le territoire, le bien commun et l'espace communautaire. En fait, les fondateurs du P'tit Bonheur veulent susciter ces discussions parce qu'ils considèrent le territoire comme un bien commun devant être occupé de façon responsable. Ainsi, ils croient que les habitants prendront davantage conscience de leurs responsabilités face au territoire s'ils le voient comme un espace commun et s'ils participent à une vie communautaire riche. Dans cette optique, l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, incluant les néo-ruraux sont des préoccupations du P'tit Bonheur. D'ailleurs, les activités qu'il organise s'adressent à toutes les catégories d'habitants. En ce sens, le futur Centre d'interprétation du milieu rural aura la particularité de présenter la ruralité comme un espace de vie et un milieu culturel. De plus, ce centre vise à devenir un outil particulier de développement puisqu'un de ses objectifs est d'offrir de la formation en développement local n'exigeant pas de pré-requis universitaires à des groupes comme les employés municipaux et comme les caissiers et les administrateurs des caisses populaires.

Une autre implication du P'tit Bonheur dans le développement local est de participer activement à toutes les luttes visant à préserver les services locaux. D'ailleurs, il croit que la réflexion qu'il suscite sur l'identité locale contribue à mobiliser les citoyens autour de ces luttes. De plus, il poursuit l'objectif de créer des emplois permanents en son sein. Les liens que le P'tit Bonheur entretient avec les autres regroupements sociaux et communautaires de Saint-Camille prennent la forme de prêts ou de location de locaux, de partage d'expertise et de commandites. Cependant, le P'tit Bonheur n'est pas intéressé à s'investir dans les autres organismes ni dans le pouvoir municipal. Cependant, le P'tit Bonheur a contribué à la mise sur pied de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille et à l'implantation du programme d'accès à l'inforoute. À l'extérieur de Saint-Camille, le P'tit Bonheur est aussi impliqué dans le développement culturel et communautaire puisqu'il est membre de divers comités dont :

- * la table de concertation culturelle de la MRC d'Asbestos;
- * le Conseil de la culture de l'Estrie;
- * le réseau de diffusion estrien;
- * Solidarité rurale du Québec.

Annexe 3: Portrait de la caisse de Saint-Camille

Tableau 1 : Évolution de la situation de la caisse Desjardins de Saint-Camille de 1970 à 1996

Année	Actif	Dépôts	Prêts	Réserve générale	Trop-perçus après impôt	Nombre de membres	Population totale
1970	300 000			15 000		420	563
1986	3 593 000	2 731 000	2 982 000	63 000	20 000	658	468
1987	3 625 000	3 413 000	2 677 000	82 000	27 000	629	
1988	3 248 000	3 019 000	2 688 000	107 000	15 000	631	
1989	3 436 000	3 169 000	2 443 000	121 000	17 000	610	
1990	4 040 000	3 454 000	2 555 000	152 000	45 000	696	
1991	4 497 000	3 076 000	2 773 000	204 000	32 000	610	458
1992	4 382 000	3 971 000	3 017 000	224 000	2 000	631	
1993	4 883 000	4 450 000	3 602 000	228 000	21 000	629	
1994	4 995 000	4 287 000	4 426 000	242 000	23 000	627	
1995	5 783 000	4 605 000	5 340 000	268 000	24 000	720	
1996	6 795 000	4 797 000	6 235 000	282 000	13 000	740	459
1997	7 785 000	5 214 000	7 257 000	290 000	59 000	780	
1998	8 193 000	5 267 000	7 643 000	326 000	51 000	786	

Tableau 2 : Composition des comités de la caisse en 1990

Types de conseil	Nom	Profession
Conseil d'administration	Huguette Jarret, présidente	Professeure
	Denis Rodrigue, vice-président	Agriculteur
	Richard Blais, secrétaire	Mécanicien
	Normand Raïche, administrateur	Responsable des ventes
	Bernard Proulx, administrateur	Mécanicien
	Alain Blais, administrateur	Agriculteur
	Marc Godbout, administrateur	Responsable des pièces
Commission de crédit	Nicole Turcotte	Agricultrice
	Marianne Sinotte	Adjointe à l'administration
	Lise Geoffroy	Commis
Conseil de surveillance	Cécile Lachapelle	Agricultrice
	Noëlla Gillies	Secrétaire-trésorière
	Ginette Thibodeau	Reine du foyer

Tableau 3 : Composition des comités de la caisse en 1993

Types de conseil	Nom	Profession
Conseil d'administration	Huguette Jarret, présidente	Professeure
	Bernard Proulx, vice-président	Mécanicien
	Richard Blais, secrétaire	Mécanicien
	Normand Raïche, administrateur	Responsable des ventes
	Hélène Mathieu, administrateur	Secrétaire
	Michel Durand, administrateur	Menuisier
	Marc Godbout, administrateur	Responsable des pièces
Commission de crédit	Nicole Turcotte	Agricultrice
	Ginette Thibodeau	Collaboratrice à l'entreprise
	Lise Geoffroy	Maîtresse des postes
Conseil de surveillance	Cécile Lachapelle	Agricultrice
	Noëlla Gillies	Secrétaire-trésorière
	Madeleine Roy	Retraitée

Tableau 4 : Composition des comités de la caisse en 1996

Types de conseil	Nom	Profession
Conseil d'administration	Luc Rouillard, président	Représentant en machinerie agricole
	Bruno Mécatti, vice-président	Cuisinier
	Jean-Marc Laroche, secrétaire	Électricien
	Jacques Proulx, administrateur	Agriculteur
	Victor Laverdure, administrateur	Enseignant
	poste d'administrateur vacant	
	poste d'administrateur vacant	
Commission de crédit	Nicole Turcotte	Agricultrice
	Ginette Thibodeau	Collaboratrice à l'entreprise
	Lise Geoffroy	Maîtresse des postes
Conseil de surveillance	Cécile Lachapelle	Agricultrice
	Armand Gauthier	Retraité
	Madeleine Roy	Retraitée

Tableau 5 : Composition des comités de la caisse en 1998

Types de conseil	Nom	Profession
Conseil d'administration	Luc Rouillard, président	Représentant en machinerie agricole
	vice-président, poste vacant	
	Huguette Jarret, secrétaire	Professeure retraitée
	Jacques Proulx, administrateur	Agriculteur
	Victor Laverdure, administrateur	Enseignant retraité
	Normand Guimond, administrateur	Agriculteur
	Eugène Marceau, administrateur	Retraité
Comité de vérification et de déontologie	Cécile Lachapelle	Agricultrice retraitée
	Armand Gauthier	Retraité
	Madeleine Roy	Retraitée